

**DEPARTEMENT****SETE****Travaux de remise en peinture du pont Maréchal Foch à Sète**

**La réouverture du pont ferroviaire Maréchal Foch est prévue le 4 juin 2010.**

**Réseau Ferré de France informe que le pont basculant ferroviaire de Sète, sera retardé en service au plus tard le 4 Juin prochain.**

Depuis la mi-janvier le pont est immobilisé en position basse afin d'effectuer de lourds travaux de remise en peinture. La réouverture prévue initialement début mai, a été retardée. En effet, les nombreuses contraintes liées à la protection de l'environnement et des conditions climatiques, moins favorables que celles connues habituellement à cette époque de l'année, (neige, vent, forte humidité) ont empêché un déroulement normal du chantier.

Rappelons que ce sont les échafaudages supportant les bâches protégeant l'environnement et notamment les eaux du canal des déchets de l'ancienne peinture, qui bloquent le pont en position basse. Le coût de cette opération d'entretien est d'1,5 millions d'euros, financé en totalité par Réseau Ferré de France.

Conscient de la gêne occasionnée à l'économie du bassin de Thau, par cette fermeture prolongée de l'accès à l'étang, Réseau Ferré de France se concerta actuellement avec les professionnels, les particuliers et les plaisanciers impactés par le chantier, afin de mettre en place des solutions, permettant de limiter l'impact de ce report de la date d'ouverture sur leurs activités.

CONTACT PRESSE :

Service Communication - Valérie DURAND - Tél. : 04 99 52 21 84

valerie.durand@rff.fr - www.rff.fr

**Jeunes créateurs ou futurs créateurs d'entreprises ?  
Participez au Concours Cré'ACC 2010**



**Rendez-vous sur [www.creacc.com](http://www.creacc.com) jusqu'au 15 juin 2010**

Pour continuer à encourager la création d'entreprise, l'Ordre des Experts-Comptables, en partenariat avec l'Agence Pour la Création d'Entreprises (APCE) a lancé l'édition 2010 du concours **Cré'ACC - Créez Accompagné** -, concours régional et national d'aide à la création d'entreprise, organisé exclusivement via Internet.

**Qu'est ce que CREACC ?**

**Ce concours s'adresse à tous les créateurs d'entreprise, aussi bien dans la phase de préparation, que dans les 6 premiers mois d'activité. Six prix sont attribués :**

- la création « Jeunes », réservée aux candidats de moins de 30 ans,
- la création « Au féminin »,
- la création « Innovante »,
- la création « Deuxième vie professionnelle »,
- la création « Entreprise de moins de six mois »,
- le « Coup de cœur » du jury.



Les lauréats du concours Cré'ACC régional sont récompensés sous forme de chèques services offerts par nos partenaires (Banque Populaire du Sud, BNP Paribas, CCI Montpellier, EBP Info, Ordre des Experts-Comptables) ; ils participeront aussi de plein droit au concours national pour lequel, cette année, trois prix « Coup de cœur du jury » se verront attribuer une dotation financière de 5 000, 4 000 et 3 000 euros.

**Notre région est fière d'avoir récompensé par le passé des créateurs d'entreprises primés ensuite dans des concours nationaux: les sociétés SIMPLISTAY (Nîmes) récompensée plusieurs fois au concours Lépine, ATHEOR (Montpellier) récompensée au concours national Cré'Acc et MARCOPOLIS (Montpellier) lauréate de l'appel à projet Proxima Mobile organisée par l'Etat.**

Contact presse :

Isabelle MARIEN –Ordre des Experts-Comptables de la région de Montpellier

Tél. : 04 67 20 98 51

